



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRESENTÉS :**

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

**ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur CONFOULAN

**TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES JOURNAL MUNICIPAL  
- Année 2012 -**

*Madame Marie-Jo HENIN, conseillère municipale, expose :*

« Mes Chers Collègues,

Depuis février 2009 nous avons confié, après consultation, la régie relative à la recherche d'encarts publicitaires du journal municipal à la Société M.D. Régie. Il convient pour l'année 2012 de définir les nouveaux tarifs des encarts publicitaires, dont les recettes seront perçues par la ville après émission d'un titre. La Société MD Régie sera rémunérée sur la base d'un pourcentage sur le montant ainsi collecté.

Les éditions du journal municipal de mars et novembre 2012 compteront 32 pages (28 pages précédemment) dont 9 pages de publicités ; en juillet, le nombre de pages est inchangé.

Aussi, nous vous proposons les tarifs suivants :

<b>ENCARTS PUBLICITAIRES JOURNAL MUNICIPAL</b>		
<b>Tarifs 2012</b>		
<b>DESIGNATION</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
Pleine page	970,00 €	1 160,12 €
1/2 page	500,00 €	598,00 €
1/4 page	380,00 €	454,48 €
1/8 page	260,00 €	310,96 €
1/12 page	140,00 €	167,44 €
Page entière dernière de couverture	1 550,00 €	1 853,80 €
1/2 page dernière de couverture	790,00 €	944,84 €

10 % de remise pour trois parutions consécutives		
<b>Frais techniques :</b>		
Création/Réalisation	60,00 €	71,76 €
Modification	25,00 €	29,90

Nous vous remercions de bien vouloir approuver ces dispositions. »

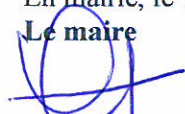
**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER  
M. OSCADE,**

**Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :  
APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,  
En mairie, le 19 décembre 2011  
Le maire



  
Ph. PERUSAT